

Les services de santé au travail se mobilisent

LA MULTIPLICITÉ des produits utilisés dans les garages peut rendre difficile l'évaluation du risque chimique. Plusieurs services de santé au travail ont mutualisé leurs connaissances dans une base de données afin de proposer des substitutions.

Travail & Sécurité. « SSTI mobilisés » est une base de données de produits chimiques utilisés dans les garages, créée conjointement par des services de santé au travail interentreprises (SSTI) de plusieurs régions. Comment ce projet a-t-il vu le jour ?

Jean-Michel Wendling, médecin du travail, SSTI ACST-Strasbourg. Nous avons constaté que les garages utilisaient en moyenne une quarantaine de produits chimiques, et jusqu'à plus d'une centaine avec les peintures. Et le référencement de ces produits change régulièrement. Les garages sont souvent de petites entreprises sans spécialiste du risque chimique, nous sommes donc fréquemment amenés à les aider dans l'évaluation de ce risque. Dans le cadre d'un groupe de travail régional inter-SSTI, au côté de la Carsat et de la Direccte, nous avons collecté auprès de fournisseurs et fabricants les fiches de données de sécurité (FDS) des produits utilisés dans les garages : 10 000 entre 2007 et 2013. Ma rencontre avec Agnès Karinthe-Doyon a été le point de départ d'une collaboration destinée à créer un outil de repérage et de substitution simple et réaliste

des cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), à partir de ces données.

Agnès Karinthe-Doyon, chargée de projets risque chimique, SSTI AST-Grand Lyon. Nous étions en effet intéressés par le projet, car nous étions confrontés aux mêmes difficultés. En partenariat avec la Direccte Rhône-Alpes, une base de données commune a été créée à partir de 3 000 des FDS fournies : nous nous sommes dans un premier temps concentrés sur les produits utilisés en mécanique et en carrosserie (hors peintures).

Comment fonctionne cet outil ?

A. K.-D. C'est un tableau Excel où les produits sont regroupés en fonction de leur utilisation – par exemple en réparation mécanique, les produits nettoyants-dégraissants pour les plaquettes de frein. Tous les risques pour la santé (CMR, sensibilisants, etc.) que présentent le mélange et les substances qui le constituent sont évalués, chacun selon un code couleur simple. D'autres éléments comme les propriétés physico-chimiques du produit sont évalués de la même façon. En le comparant aux autres produits d'utilisation comparable, il est facile de proposer des substitutions.

Aujourd'hui, cette base de données est constituée de 7 100 références, et est utilisée, enrichie et actualisée par une trentaine de SSTI de six régions. Elle est gratuite et tout SSTI qui souhaiterait y contribuer peut me contacter (a.karinthe-doyon@astgrandlyon.fr). Elle a également servi à la création en 2015, en collaboration avec la Carsat Rhône-Alpes et l'INRS, de la fiche d'aide au repérage de produits cancérogènes en carrosserie¹, à partir des 4 400 FDS contenues à l'époque dans notre base. Nous avons également créé un document de sensibilisation pour guider les garages dans leurs achats : il s'agit d'une liste des substances CMR, classées par utilisation, à éviter et facilement substituables. Pour les substances non ou difficilement substituables, les teneurs à ne pas dépasser sont indiquées.

J.-M. W. Il existe 300 SSTI en France, il est essentiel que nous mettions nos ressources en commun dans ce genre de projet au bénéfice de tous, car nous avons des besoins et des objectifs identiques et des moyens humains limités. ■

1. Carrosserie (réparation), FAR 55, INRS. À consulter sur www.inrs.fr.

Propos recueillis par K. D.

INTERVIEW

ÉRIC ALLEMAND, ingénieur-conseil à la Carsat Rhône-Alpes

« Dans le cadre des actions prioritaires destinées aux professionnels de l'automobile, la Carsat Rhône-Alpes et les organisations professionnelles ont élaboré une "AFS Garage" disponible depuis le 1^{er} juin 2015. Elle est destinée, d'une part, à aider les entreprises dans le repérage des risques par la sensibilisation du chef d'entreprise et des salariés, d'autre part, à accompagner le tuteur lors de l'arrivée d'un nouveau. Elle permet également de réduire les risques liés aux manutentions, aux agents chimiques dangereux

(ACD), aux chutes, et d'améliorer l'ergonomie des postes de travail. L'AFS contribue à l'acquisition de matériels ciblés (élevateur à ciseaux, fontaine lessivante, PIRL, etc.). L'aide de la Carsat Rhône-Alpes pour l'achat du matériel est bonifiée (de 30 % à 60 %) lorsque l'entreprise s'engage également dans les actions de formation tuteur ou de sensibilisation décrites dans l'AFS. À ce jour, 55 demandes d'entreprises ont déjà été enregistrées. »

Plus d'informations : www.carsat-ra.fr.